AGRICOLES DLP 28-3-69 908195

STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE, EURE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 102

LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES CULTURES LEGUMIERES

- MOUCHE DE L'OIGNON: La désinfection du sol et l'enrobage des semences sont recommandés.

1°) Traitement du sol avant semis, en surface, suivi d'un enfouissement léger :
- par épandage de granulés à base de : Chlorfenvinphos 50 g., Diazinon 80 g., Dichlofenthion 60 g., Trichloronate 25 g. de matière active à l'are.
- par pulvérisation d'une bouillie à base de : Carbophenothion 60 g., Chlorfenvinphos 50 g., Diethion 60 g., Trichloronate 25 g. de matière active à l'are. Apporter au moins 10 l. de bouillie à l'are.

2°) Traitement des semences : Enrober les graines avec une préparation à base de Diéthion 60 g. et Trichloronate 40 g. de m. a./ kg. Dans le cas de semis dense, type oignon de Mulhouse de l'ordre de 0,8 à 1 kg de Semence à l'are, ces doses sont suffisantes ; dans le cas de semis clair (poireau), apporter au sol un complément d'insecticide pour atteindre à l'are, respectivement 60 et 40 g. de matière active, quantité minimum indispensable.
Dans les secteurs où aucune accoutumance aux Organo-chlorés n'a été constatée, l'Aldrine et la Dieldrine à 15 g. de m. a./ kg, peuvent être employés.

- Bulbilles : Utiliser en enrobage le Diéthion et le Trichloronate aux doses respectives de 60 et 40 g. de m. a. pour 10 kg de bulbilles. Se protéger les mains avec des gants lors de la plantation.

En cas de fortes attaques de mouches, les traitements doivent être complétés par des applications insecticides en cours de végétation.

- MOUCHE DE LA CAROTTE : Certaines pratiques culturales permettent de réduire les dégâts :
- retarder les premiers semis à fin mai, début juin dans les régions où la 1ère génération est la plus nuisible.
- Récolter au plus tard fin septembre, les carottes de fin d'été pour éviter les attaques souvent graves de fin d'automne.

La lutte chimique contre cette Mouche s'avère particulièrement difficile et les résultats sont fonction de l'écart qui sépare un traitement de l'époque de l'attaque du parasite.

Seul le traitement généralisé ou localisé du sol, donne certains résultats, par contre l'enrobage des semences n'a qu'une action de courte durée.

Les produits chlorés, en raison d'accoutumance de la Mouche, ont tendance à être remplacés par les produits phosphorés. Peuvent être utilisés les produits recommandés contre la Mouche de l'Oignon, par épandage de granulés ou pulvérisation en surface du sol avant semis.

- MOUCHE DU CHOU : Protection des semis de choux et des cultures de navets.
- Traitement du sol : Utiliser l'Aldrine 40 g., le Lindane 15 g., l'Heptachlore 30 g., le Chlordane 100 g. de m. a. par are.

P200

-Enrobage des graines : Utiliser le Lindane 100 g., l'Heptachlore 50 g. par kg. En cas d'accoutumance à ces divers produits chlorés, essayer en traitement du sol sous la forme de granulés : le Diazinon, le Trichloronate et le Chlorfenvinphos pour les choux ; pour les navets le Chlorfenvinphos. Pour l'enrobage des semences, utiliser le Trichloronate.

Les doses d'emploi sont celles indiquées pour la Mouche de l'Oignon.

25 Mars 1969.

AVERTISSEMENTS

CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les premiers périthèces arrivent à maturité. Les poiriers et les variétés les plus hâtives de pommiers ont atteint le stade C 3 ou en sont proches. Depuis le 21, les conditions climatiques freinent l'évolution des périthèces et de la végétation et sont peu favorables aux contaminations, (aux températures actuelles, il faut que le feuillage reste mouillé plus de 48 h.). Se tenir néanmoins prêt à intervenir rapidement en cas de réchauffement, surtout si ce dernier est accompagné de pluie, sur toutes les variétés qui auront dépassé le stade C 3. Sur poirier, les pulvérisations effectuées contre la forme conidienne, avant la période de froid, auront perdu de leur efficacité et ne justifieront aucun retard pour ce traitement.

INFORMATIONS

D I V E R S

- ANTHONOME DU POMMIER - CECIDOMYIE DES POIRETTES.- Les températures douces avaient entraîné la sortie d'hibernation de l'Anthonome et des éclosions de Cécidomyie. L'activité de ces insectes est réduite ou nulle actuellement. Un traitement ne se justifiera avec un réchauffement que dans les vergers attaqués en 1968. Les traitements doivent être appliqués pour l'Anthonome entre les stades B et D, pour la Cécidomyie entre D 3 et E 2. Ces insectes sont justiciables des mêmes produits.

- PUCERONS - PSYLLES.- Les premières éclosions du Puceron noir du pêcher ont été observées en secteurs favorables, des pontes de Psylles en tous secteurs.

- MONILIA DE L'ABRICOTIER : Des traitements sont nécessaires en période humide, avant l'ouverture de la fleur et après la chute des pétales. Utiliser Captane, Captafol, Phaltane, Thirame, Doguadine, Mancozèbe, aux doses recommandées contre les Tavelures.

- OIDIUM DU POMMIER : Supprimer les pousses attaquées.

- MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER : Intervenir peu après le départ en végétation avec une préparation à base de Manèbe, Captane, Thirame ou Dichlofluanide.

- PUCERON JAUNE DU FRAISIER.- Ce puceron responsable de la transmission des maladies à virus, apparaît souvent de bonne heure. Dès que la présence de cet insecte est constatée, intervenir avec un des produits conseillés contre les pucerons des cultures légumières.

CULTURES LEGUMIERES

- TEIGNE DU POIREAU : Quelques pontes ont déjà été déposées. Pour traiter, attendre les indications de nos prochains bulletins.

L'Ingénieur et l'Agent Technique
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Dernière Note : Bulletin 101 du 28 février 1969.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. Bouyx,
47, Avenue Paul Doumer - 93 - MONTREUIL-sous-BOIS.